

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE  
LE JEUDI 25 JUIN 2026 A 14 H 30**

**Présents :**

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Sylver BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Cécile DASQUE	Directrice de l'ADIL
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT
Mme Claudine RIVALETTO	2 <sup>ème</sup> Adjointe au maire de Barbazan-Débat
M. Louis SARRAMÉA	Représentant l'UDAF
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique

**Représentés :**

M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre a donné pouvoir à M. BOUBÉE
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes a donné pouvoir à Mme RIVALETTO
Mme Laurentine CASBAS	Représentante CAPG PARTICIPATIONS a donné pouvoir à Mme DASQUE
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Maire de Bagnères a donné pouvoir à Mme RIVALETTO
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE a donné pouvoir à Mme DASQUE
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lannemezan a donné pouvoir à M. BOUBÉE

**Excusés :**

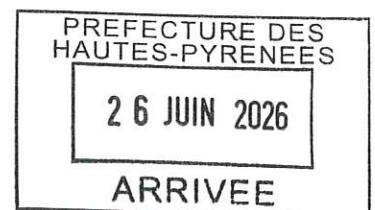
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental
M. Bruno LARROUX	
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT

**Participants par visioconférence :**

Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDF
M. Didier BAT	Représentant CAF
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes

**Assistaient à cette réunion :**

M. Pascal HAURINE	Chef du service aménagement, construction, logement - DDT - représentant M. le Préfet
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance



## DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE AU REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA CAF

Lors de l'installation du Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2021, consécutive aux élections départementales, les administrateurs ont procédé à la désignation des membres siégeant dans les différentes commissions internes de l'Office.

À ce titre, M. Manuel ESPEJO, représentant de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées (CAF), avait été désigné pour siéger :

- En qualité de **titulaire** au Bureau du Conseil d'Administration,
- En qualité de **titulaire** à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements
- En qualité de **titulaire** au Conseil de Concertation Locative
- Et en qualité de **suppléant** à la Commission Marchés et Appels d'Offres

Suite à la désignation le 9 juin dernier par la CAF de M. Didier BAT, nouveau représentant de cette institution, il convient de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour pourvoir les sièges précédemment occupés par M. Manuel ESPEJO au sein de ces commissions.

Afin d'assurer la continuité de la représentation de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées dans les travaux des différentes instances de l'Office et de permettre à cet organisme de continuer à apporter son expertise sur les sujets relevant de ses compétences, le Président propose que M. Didier BAT, nouveau représentant, siége au sein des commissions auxquelles participait précédemment le représentant de la CAF.

Le Président demande si d'autres administrateurs souhaitent se porter candidat.

M. SARRAMÉA prend la parole et indique se positionner pour la CALEOL.

Mme SIANI-WEMBOU, Présidente de la CALEOL, suggère que ce soit le représentant de la CAF qui siége, compte tenu des relations partenariales entre la CAF et l'OPH 65. Elle précise que 60 % des locataires sont tributaires de l'Allocation Personnalisée du Logement.

Le Président demande si une personne parmi les administrateurs souhaite, s'agissant d'un vote sur les personnes, un vote à bulletin secret. Aucun administrateur n'exige le vote à bulletin secret.

## Bureau du Conseil d'Administration

Conformément à l'Article R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 – art. 3, le Bureau de l'Office comprend, outre le Président du Conseil d'Administration, Président de droit, entre quatre et six membres, dont au moins un représentant des locataires, qui sont élus par le Conseil d'Administration au scrutin majoritaire.

Seul M. BAT est candidat.

**M. Didier BAT est élu à l'unanimité pour siéger en qualité de titulaire :**

- **Au Bureau du Conseil d'Administration**

## Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (R.441-9 et suivants modifiés par Décret n°2020-145 du 20 février 2020 – art.3) et du règlement intérieur de la CALEOL adopté par le Conseil d'Administration le 29 octobre 2021, les membres de la CALEOL sont au nombre de 6 (dont un représentant des locataires disposant d'un suppléant) et sont désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

Messieurs BAT et SARRAMÉA étant candidats il est procédé au vote.

Ont obtenu :

M. SARRAMÉA : 2 voix

M. BAT : 17 voix

**M. Didier BAT est élu à la majorité pour siéger en qualité de titulaire :**

- **A la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**

## Conseil de Concertation Locative

Comme disposé dans le Plan de Concertation Locative approuvé en séance du Conseil d'Administration du 27 juin 2023, l'OPH 65 est représenté en Conseil de Concertation Locative par :

- Le Directeur Général
- 2 administrateurs titulaires et autant de suppléants (hors représentants des locataires qui y siègent déjà de fait).

Seul M. BAT est candidat.

**M. Didier BAT est élu à l'unanimité pour siéger en qualité de titulaire :**

- o **Au Conseil de Concertation Locative**

## Commission des marchés et d'appel d'offres

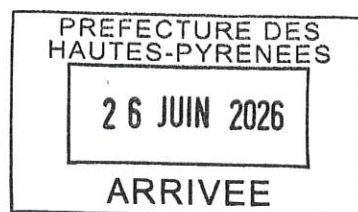
Le Conseil d'Administration, en séance du 27 juin 2019, a approuvé le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres modifié suite à la promulgation de la loi ELAN. Elle est composée de 3 titulaires et de 3 suppléants, membres du Conseil d'Administration.

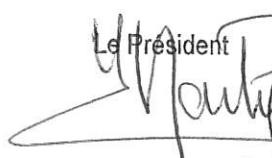
Les membres de la Commission Interne des Marchés sont les mêmes que ceux de la CAO.

Seul M. BAT est candidat.

**M. Didier BAT est élu à l'unanimité pour siéger en qualité de suppléant :**

- o **A la Commission des marchés et d'appels d'offres**



Le Président  
  
Yannick BOUBÉE  
